

Stella Cambrone-Lasnes

**Pratiques et représentations
sociales des langues en contexte
scolaire plurilingue**

Étude comparée de la Dominique
et de Sainte-Lucie

Stella Cambrone-Lasnes

**Pratiques et représentations
sociales des langues en contexte
scolaire plurilingue**

Étude comparée de la Dominique
et de Sainte-Lucie

Introduction

Il s'agira d'une île... Il s'agira d'un peuple... Il s'agira d'une langue...
Et de leurs destins mêlés. Sache d'emblée, lecteur d'ailleurs,
et rappelle-toi, lecteur de céans, qu'ici-là, de ce côté-ci de l'Atlantique,
s'épelle une manière de langage qui, depuis le temps de l'antan,
se cache sous la flamboyance du français
pour héler sa propre vérité. (Confiant, 2006 : 15)

Etudier le langage² dans son contexte social et culturel est le propre même du sociolinguiste qui s'efforce de corrélérer deux objets distincts : langue et société. En effet, la sociolinguistique étudie le langage en prenant en considération des facteurs externes à la langue (Calvet, 2011 ; Zarate, Lévy et Kramsch, 2008 ; Labov, 2001) et non en considérant uniquement les structures linguistiques internes (Angermuller, 2013 ; Hjelmslev, 1966 ; Saussure, 1916) qui appréhendent la langue comme un système dans lequel chacun des éléments n'est définissable que par les relations d'équivalence ou d'opposition qu'il entretient avec les autres. L'enquête sociolinguistique prend donc en compte un large éventail de composants sociaux dont les plus courants sont l'âge, le sexe, la classe sociale ou encore la catégorie socio-professionnelle (Detey *et al.*, 2010 ; Heller, 2011, 2007, 1995).

L'extrait ci-dessus de l'écrivain martiniquais, Raphaël Confiant (2006 : 15), illustre parfaitement les similitudes et les différences pouvant exister entre les contextes dominiquais et saint-lucien. Ces deux

2 Le terme « langage » s'applique à des notions très diverses (Charaudeau et Maingueneau, 2002 ; Bourdieu, 2001). Dans cet ouvrage, nous distinguons « le langage » qui désigne la faculté de s'exprimer et de communiquer (sans laquelle l'être humain ne peut parler) ; « un langage / la langue » qui est un instrument de communication c'est-à-dire un code (permettant de produire des messages) constitué en un système de règles communes à une même communauté ; et « la parole » qui est une mise en œuvre individuelle du langage dans une langue déterminée, afin de dire quelque chose (en général à quelqu'un), cela ne suppose pas essentiellement la voix.

territoires sont souvent présentés comme des îles sœurs, en raison de leur proximité géographique, de leur passé colonial, de leurs paysages linguistiques et de l'expression de leur identité nationale.

Dans notre recherche, c'est l'étude du contexte géopolitique, historique, économique et socioculturel de ces régions qui a motivé³ une approche comparative. En effet, la Dominique et Sainte-Lucie présentent une situation sociolinguistique particulière où conflit et contact de langues (anglais, créole, français, garifuna et/ou kokoy) rythment la vie quotidienne des locuteurs. La question de savoir dans quelle langue doivent être dispensés les apprentissages premiers est un problème débattu de manière récurrente, au niveau local. Dans notre étude, nous avons tenté de comprendre la dynamique sociale et culturelle des langues en présence – notamment le créole – et la place respective de ces dernières dans les systèmes scolaires des pays étudiés.

Longtemps exclu des apprentissages scolaires, le créole à base lexicale française a souvent servi de prétexte à la mauvaise maîtrise du français. Les études menées en ce sens (Wharton, 2005 ; Mondon, 2003 ; Prudent, 2001) démontrent que le système éducatif ne tient pas suffisamment compte des pratiques langagières des enfants dont la langue maternelle est le créole. Or nier ou dévaloriser ainsi la langue d'un élève équivaut à nier et à dévaloriser l'individu. Cet état de fait se traduit par des désagréments importants, tant sur le plan psychologique (infériorisation de l'être, manque de confiance) que sur le plan linguistique (insécurité linguistique, culpabilité à s'exprimer dans sa langue maternelle, entre autres). À Andrea Young et Christine Hélot (2006 : 209) d'en rappeler les enjeux sous-jacents :

3 Le choix d'une étude comparée de la dynamique sociolinguistique des pays respectifs ne s'est pas présenté à nous de manière spontanée et immédiate bien que nous soyons originaire de la Dominique et que nous ayons travaillé durant trois ans, à l'ambassade de France à Sainte-Lucie et à la commission nationale de Sainte-Lucie pour l'UNESCO (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture), sur un projet de valorisation et de promotion du français et des langues partenaires dans la Caraïbe.